



# TRIEUX

# INFO

Rédaction et Imprimerie : Mairie de Trieux | Dépôt légal N° 219 **SEPTEMBRE 2022**

## NOMBREUX LOTS A GAGNER

**SAMEDI  
24 SEPT  
2022**



**Lots à gagner :**  
- 700€ en bons d'achats  
- Tassimo  
- Masterchef ...

			32	46	56		79	81
2	18	22			51	67		
1	14		35			62	76	

# LOTO



**SALLE G. BRASSENS  
TRIEUX**

PETITE RESTAURATION SUR PLACE

**AMBIANCE ET CONVIVIALITE, PAS DE RESERVATIONS**

**18H00 OUVERTURE DES PORTES  
19H00 DEBUT DES PARTIES**



Plus d'infos sur la page facebook de la triothèque



# BOURSE

Trioux



aux **livres & multimédia**

**DIMANCHE 18 SEPT.**

**9H à 17H**

**Maison  
Pour  
Tous**

**4 euros  
la table**

Inscription au  
**07.89.95.20.20**

Restauration  
sur place

**Livres  
Disques  
Jeux Vidéo  
CD**



# LE MOT DU MAIRE

Le jeudi 4 août 2022, Monsieur Richard-Daniel BOISSON, Sous-Préfet a été accueilli par Monsieur Le Maire accompagnés d'élus, du Lieutenant de Gendarmerie Aurélien GIRROUARD ainsi que de la Secrétaire de Mairie.

Après présentation, un dialogue cordial, franc et instructif s'est instauré. Plusieurs importants projets ont été évoqués :

- \* mise aux normes d'accessibilité de la Mairie et de l'École,
- \* isolation de la Mairie et du Centre Louise Michel,
- \* rénovation des logements rue de Champagne et au-dessus de la poste,
- \* sécurisation de la traversée de Trieux,
- \* réfection de la rue de Lorraine avec agrandissement du parking de la poste.

Nous avons également exposé le problème d'inondation au lotissement A.Bémont ainsi que de la médiation mise en place ayant pour ambition de créer une zone aménagée, celle-ci devrait assurer la sérénité des habitants. Une convention doit être créée et le dialogue est toujours ouvert entre les partenaires (propriétaire, exploitant, mairie et médiateur).

Une discussion s'est engagée sur le problème de la démolition de l'ancien bâtiment de la mine par l'EPFGE, anciennement EPFL. Nous avons prolongé une convention car les délais sont dépassés. Cela fait plus de 6 ans qu'elle est en cours, à notre demande, Monsieur le Sous-Préfet va intervenir.

Nous avons exposé le problème de sécurité au niveau du bâtiment de la tourelle lorsque certains poids lourds venant d'Audun le Roman se dirigent vers Tucquegnieux. Une interdiction de tourner à droite pour les plus de 12t va être mise en place, l'arrêté a déjà été accepté.

Trois autres projets ont été présentés :

- \* implantation de « Age et vie » un nouveau concept d'accueil pour les seniors,
- \* création d'un centre médical, rue Emile Binda
- \* aménagement d'une zone de loisirs intergénérationnelle derrière le carreau de la mine.

La journée s'est terminée par la visite du lotissement A.Bémont, de la statue Trieux63, de la place Arnaud Beltrame, du carreau de la mine et du terrain qui accueillera notre zone de loisirs.

Les élus vous souhaitent une belle rentrée.

Le Maire,  
J-C KOCIAK

# TRIEUX PRATIQUE

## HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi 8h-12h et 15h00-17h30

Mercredi 8h-12h

☎ 03 82 46 56 00 ✉ [accueil.trieux@orange.fr](mailto:accueil.trieux@orange.fr)

Site internet : [trieux.net](http://trieux.net)

En cas d'urgence hors horaires d'ouverture 07 57 00 15 10

**CITYALL** : L'application qui vous tient au courant des dernières actualités de votre ville.

**HORAIRES D'OUVERTURE DE LA TRIOTHÈQUE** : les mardis et vendredis de 16h30 à 18h et les mercredis de 13h à 14h30.

### PERMANENCE DES ASSISTANTES SOCIALES

- Régime général, le 2<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois à la mairie de TUCQUEGNIEUX. Renseignements 03.82.21.92.31

- Régime minier, Mme Amandine MARANGON tient une permanence les vendredis de 9h à 12h au centre FILIERIS de Tucquegnieux ou 03.74.85.57.00 de 8h15 à 9h15.

**CCAS** : Vous avez besoin d'aide à un moment difficile de votre vie !

Le CCAS peut vous apporter de l'information, de l'aide et de l'orientation dans vos démarches. Pour toute demande et question prendre rendez-vous avec Valentin HILS en mairie.

**RECENSEMENT MILITAIRE** : ATTENTION ! Si vous êtes nés en **Juillet, Août et Septembre 2006** cela vous concerne. Les filles et les garçons français de 16 ans doivent se présenter en Mairie, entre leur 16<sup>ème</sup> anniversaire et la fin du mois suivant pour se faire recenser, munis du livret de famille de leurs parents ainsi que de leur carte d'identité. (Pas avant la date anniversaire des 16 ans) ou par internet [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

# L'INTERCOMMUNALITÉ

Site internet de la communauté de communes  
[www.coeurdupayshaut.fr](http://www.coeurdupayshaut.fr)

## SIRTOM

 03 82 20 22 00 Page FB : SIRTOM

Site internet : [www.sirtom.fr](http://www.sirtom.fr)  [communication@sirtom.fr](mailto:communication@sirtom.fr)

Collecte des objets encombrants : 03 55 05 00 37

Les administrés peuvent se rendre à la déchetterie avec leur véhicule personnel. En revanche, les particuliers camionnette ou remorque avec carte grise (+ de 500 kg de charge) RDV au siège du SIRTOM à Jarny pour faire établir une nouvelle carte d'accès sur présentation d'une carte grise à votre nom et d'une pièce d'identité : limité à 12 passages/an. Particuliers camionnette en location appelez le SIRTOM 48h avant le passage en déchetterie. Présenter le contrat de location au gardien et une pièce d'identité. Entreprise : l'accès à la déchetterie pour les entreprises est toujours interdit. Cependant, celles qui souhaitent évacuer leurs déchets végétaux et/ou de tout venant, pourront se rendre directement au quai de transfert situé rue Gustave EIFFEL à Jarny. La facturation sera établie en fonction du poids et du type de déchets apportés. Les utilisateurs ne respectant pas ses nouvelles conditions d'accès se verront systématiquement refusés l'entrée sur le site. Pour plus d'informations, contactez le SIRTOM.

Notre déchetterie de Trieux est ouverte aux usagers **du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h**. La déchetterie est en mesure de reprendre l'huile de vidange et également les capsules de café Nespresso (sans passer votre carte magnétique à l'entrée).

**TRI SÉLECTIF** : Les mardis **6 et 20 septembre**.

**Rappel** : les papiers qui ont été déchiquetés, ne sont pas admis dans les sacs du tri sélectif. L'ensemble des ordures ou tri doit être sorti la veille et les conteneurs poubelles rentrés dès que possible

**Tri du plastique - Le bon geste**

Ne pas imbriquer les emballages les uns dans les autres (exemple : mettre une bouteille d'eau dans un carton). Sur la chaîne de tri, les deux emballages partent en refus au lieu d'être recyclés. Les matériaux ne sont pas identifiables par les équipements en place.

Les refus de tri sont ensuite envoyés en décharge sans possibilité de valoriser les emballages.

**COLLECTE DES VÉGÉTAUX** : Les vendredis **2, 16 et 30 septembre**.

Collecte uniquement dans des poubelles rigides avec couvercle ouvert.

## ÉCHOS DE LA CITÉ

### ARRÊTÉS DU MAIRE

Dans le but de garantir la sécurité, la tranquillité et la salubrité, deux arrêtés ont été pris par le Maire :

- Toute personne promenant un animal devra être en possession d'un sac à crottes. Pour information des poubelles supplémentaires vont être installées.

- Il est interdit pour les mineurs de moins de 16 ans, sans l'accompagnement d'une personne détentrice de l'autorité parentale, d'aller et venir sur les voies communales situées Lotissement du Chevillon, Quartier de l'église, place de l'Abbé Grégoire, Centre Louise Michel, rue Emile Binda, rue Marc Raty, Avenue de la Libération ainsi que sur tous les espaces publics situés dans le périmètre de ces zones délimitées de 22h à 6h à partir du 10 juin 2022.

Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois en vigueur. Les mineurs peuvent en outre faire l'objet d'une reconduite au domicile de l'autorité détentrice de l'autorité parentale ou de la personne chargée de leur responsabilité au moment où l'infraction a été commise.

### OUVERTURE DE LA CHASSE SAISON 2022/2023

L'ouverture générale de la chasse en Meurthe et Moselle aura lieu le dimanche **18 septembre 2022 à 8 heures**. La fermeture générale aura lieu le **28 février 2023** au soir, sauf pour le sanglier qui fermera le 31 mars 2023 au soir.

### CHASSE DANS LA FORÊT COMMUNALE DE TRIEUX.

Battues sangliers et chevreuils

Ouverture du 18/9/2022 au 28/02/2023 uniquement 2 jours dans la semaine, le dimanche étant un jour fixe et le 2<sup>ème</sup> jour pouvant être

un jour variable de la semaine. Le calendrier des jours de battue est affiché au tableau d'affichage de la mairie.

### **CHASSE EN PLAINE**

Battues sanglier dans les maïs depuis le 09/07/2022 et jusqu'à la récolte de ceux-ci uniquement les samedis et dimanches si présence de sangliers dans les maïs ou tournesol. Le calendrier des jours de battue est affiché au tableau d'affichage de la mairie.

Ouverture générale de la chasse en plaine, le dimanche 18/9/2022 à 8 heures. Du 18/9/2022 au 01 /11/2022, seul les samedis, dimanches seront chassés. Après le 01/11/2022 tous les jours de la semaine jusqu'à la fermeture générale le 28/2/2023.

Pour le gibier d'eau tous les jours de la semaine en fonction des conditions climatiques et de l'arrêté préfectoral 22/23. (Dates et heures)

### **SÉCURITÉ :**

Promeneurs et vététistes, ne pénétrer jamais dans une forêt si vous voyez sur le chemin d'accès à cette forêt la pancarte " DANGER CHASSE EN COURS " la mise en place de cette signalisation est obligatoire pour tous les détenteurs de droit de chasse. Si toutefois vous êtes déjà dans la forêt avant le démarrage de la battue, manifestez immédiatement votre présence, dès que celle-ci sera connue, la battue sera immédiatement arrêtée. Le chef de traque ainsi que tous les chasseurs ont reçu toutes les consignes concernant ce genre de situation. Ne cherchez jamais à vous dissimuler, ne courez pas mais manifestez-vous par la voix. D'une façon générale ne portez pas de vêtements dont la couleur se confond avec l'environnement mais porté un gilet fluo jaune/vert. Lors des battues tous les chasseurs sont équipés d'un gilet fluo. Pour les chasseurs postés et pour les traqueurs, gilet « rouge/orange »

### **ATTENTION :**

La forêt communale de TRIEUX est enclavée entre les forêts communales de SANCY, AVRIL, LOMMERANGE et la forêt domaniale de MOYEUVE, L'absence de pancarte à l'entrée de la forêt communale de TRIEUX ne signifie pas qu'il n'y a pas de chasse dans les forêts voisines et vice versa. Il faut consulter les tableaux d'affichage des mairies pour connaître les jours des battues déclarées. Vous pouvez également connaître les jours de chasse de toutes les associations de chasse de Mthe et Melle en allant sur le site internet de la FDC54. [www.fdc54.com](http://www.fdc54.com) (Saisie en

ligne ; calendrier ; pour les autres usagers de la nature ; massif 4A ; sélectionnez la commune qui vous intéresse).

Le président de L'A.C.C.A  
Guy ROYNETTE

## **URBANISME**

**Vos demandes de travaux et de permis de construire sur Trieux peuvent désormais être déposées par voie électronique sur l'adresse mail dédiée : [urbanisme.trieux@orange.fr](mailto:urbanisme.trieux@orange.fr)**

Avant de commencer vos travaux, contactez le service urbanisme de la communauté de communes de Cœur du Pays-Haut par mail à [urbanisme@coeurdupayshaut.fr](mailto:urbanisme@coeurdupayshaut.fr) ou au 03 82 21 73 11, qui instruit les dossiers et saura vous guider sur les démarches à suivre. Les informations et règlements sont en ligne sur le site de l'intercommunalité [coeurdupayshaut.fr](http://coeurdupayshaut.fr). Les demandes doivent être déposées en Mairie (renseignements au 03 82 46 56 00). Selon l'importance de vos travaux il faut un permis de construire ou une déclaration préalable en Mairie, laquelle est déterminée par la surface de plancher ou l'emprise au sol. Jusqu'à 20m<sup>2</sup>, il vous suffit de faire une déclaration de travaux, au-delà de 20m<sup>2</sup> vous devez déposer une demande de permis de construire. À NOTER : Un prestataire qui vous propose une isolation sans demande de travaux préalable et avec versement d'acompte est fréquent. **Sachez que l'autorisation de travaux peut vous être refusée.** (Art R423-22 0 R423-49 et art R431-7 du code de l'urbanisme).

**À savoir** : Dans le cas de travaux de remplacement à l'IDENTIQUE, notamment des portes, des fenêtres ou encore des toitures (mêmes dimensions, mêmes couleurs et matériaux), et que ces travaux respectent le règlement du PLU, le code de l'urbanisme permet de ne pas déposer de demande de travaux. En cas d'incertitude, contacter les services d'urbanisme de la Mairie ou de la Communauté de Communes.

## **MISE À JOUR DU PLAN CADASTRAL DE TRIEUX**

Le service du cadastre va entreprendre la mise à jour des plans cadastraux de votre commune. Ces travaux se dérouleront entre **le 4 juillet et le 30 septembre 2022**. Accompagnée d'un aide, une intervenante géomètre professionnelle, habilitée par carte professionnelle passera dans la commune durant cette période afin



de mesurer les constructions et les additions de constructions ne figurant pas sur le plan cadastral.

Un arrêté préfectoral sera affiché au moins 10 jours avant le début de l'opération. Prière de contacter la Mairie si vous souhaitez plus de renseignements.

## **ACTUALITÉS SANITAIRES**

### **PERSONNES EN DIFFICULTÉ**

Dans la continuité de services de livraison pour les personnes en difficulté, l'aide à la livraison aux médicaments est maintenue jusqu'à une date indéterminée. Pour plus de renseignements, veuillez contacter la mairie.

### **VEILLONS SUR NOS SÉNIORS**

Les personnes âgées isolées peuvent se signaler en mairie. Beaucoup ne le font pas et malgré tout elles rencontrent bien souvent des difficultés et auraient besoin d'un coup de pouce. Un dispositif a été mis en place par la Croix Rouge. : Il s'agit d'un service d'écoute et de livraison solidaire où il suffit d'appeler un numéro unique : 09 70 28 30 00.

Le senior isolé peut se faire connaître et demander de l'aide pour faire ses courses, aller chercher ses médicaments ou bien encore pour une écoute chaleureuse, bienveillante et réconfortante.

## **LE SAVIEZ-VOUS !**

### **MÉDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE**

Nouveau médiateur pour notre secteur :

Mme Martine OBRIOT

Mairie de Briey

Uniquement sur rendez-vous

06.64.27.72.50

Permanence le lundi après-midi de 13h30 à 16h30

### **APICULTURE**

Votre apiculteur de Trieux récupère les essaims d'abeilles et détruit les nids de guêpes. Renseignements au 06 24 78 41 88.

## **BRICOLAGE – JARDINAGE**

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h à 20h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

## **LES TROTTINETTES ELECTRIQUE ET AUTRES PDM**

Qu'appelle-t-on EPDM ?

Les engins de déplacement personnel motorisés EPDM sont définis comme étant des véhicules sans place assise conçus pour le transport d'un seul et unique usager. Il ne comporte pas d'aménagement lui permettant de transporter des marchandises. Il est équipé d'un moteur non-thermique ou d'une assistance non-thermique.

Quel exemple d'EPDM ?

Trottinette, gyropode, hoverboard, monoroue, skate électrique.

Quelle réglementation applicable ?

Le décret n° 2019-1082 du 23 octobre 2019 relatif à la réglementation des engins de déplacement personnel motorisés.

Quel âge minimum pour conduire un EPDM ?

Au moins 12 ans.

Peut-on transporter une personne ?

Non.

Quelles autres interdictions ?

Il est interdit de porter à l'oreille des écouteurs ou tout appareil susceptible de mettre du son. Il est interdit de circuler avec un engin dont la vitesse maximale est supérieure à 20 km/h.

Quels sont les équipements de protection obligatoires ?

La trottinette doit être équipé d'un avertisseur sonore d'un système de freinage ainsi que des deux feux avant et arrière et latéraux.

Le casque est-il obligatoire ?

Oui, en dehors des agglomérations, ainsi qu'un gilet de haute visibilité. Sinon, il est fortement recommandé.

Quelles sont les autres obligations ?

Il est obligatoire de porter un vêtement ou équipement rétroréfléchissant la nuit ou si la visibilité est réduite.

L'EDPM doit avoir une assurance responsabilité civile. Cette assurance couvre les dommages causés à autrui (blessure d'un piéton, dégâts matériels sur un autre véhicule...).

Hors agglomération, l'usager doit porter sur lui un dispositif d'éclairage complémentaire, et doit laisser ses feux de position avant et arrière en permanence, de jour comme de nuit.

Une trottinette peut-elle stationner sur le trottoir ?

Oui, à condition de ne pas gêner les piétons. Toutefois le maire peut décider de l'interdire.

Une trottinette peut-elle circuler sur le trottoir ?

Non, sauf si le maire prend des dispositions afin de l'autoriser ; dans certains cas, la vitesse est limitée à 6 km/h, et la trottinette ne doit pas gêner les piétons. Sur le trottoir, l'engin doit être conduit à la main sans faire usage du moteur.

Où la trottinette peut-elle circuler en agglomération ?

- sur les pistes et bandes cyclables.
- en l'absence de pistes cyclables, il est possible de circuler sur :
  - \* les routes limitées à 50 km/h,
  - \* les aires piétonnes, à condition de rouler à une allure modérée (6 km/h) et de ne pas gêner les piétons,
  - \* les voiries privées.

Où la trottinette peut-elle circuler hors agglomération ?

- sur les pistes cyclables,
  - sur les voies vertes,
  - sur les routes limitées à 80 km/h,
- avec casque, équipement rétroréfléchissant et feux de position allumés.

Quelles sont les amendes ?

- rouler sur les trottoirs : 135 €
- rouler à plus de 25 km/h : de 35 à 1500 €
- avoir moins de 12 ans : 35 €
- ne pas avoir d'assurance : jusqu'à 3750 €
- transporter des passagers : 35 €
- ne pas avoir de dispositif de protection (freins, avertisseur sonore, dispositif rétroréfléchissant) : 11 €

Tout comportement dangereux mettant délibérément la vie d'autrui en danger peut être puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende (article 233-1 du code pénal).

# ÉTAT CIVIL

## **Naissance :**

- Noa IENCO né le 16/06/2022 à THIONVILLE.
- Joaquim Pépin MENDES né le 24/06/2022 à THIONVILLE.
- Maël JEAN né le 07/07/2022 à THIONVILLE.
- Emy, Marie TINTIGNER née le 01/07/2022 à THIONVILLE

*La Commission de l'Information et le Conseil Municipal présentent leurs félicitations aux parents et souhaitent la bienvenue au nouveau-né*

## **Mariage :**

- Antonio BARBERIO et Sabrina SAINTE-MARÉVILLE le 30/07/2022.
- Jérôme Stéphane Jacques ROSSI et Fabienne ANDRÉ le 06/08/2022.

*La Commission de l'Information et le Conseil Municipal présentent leurs sincères félicitations aux Jeunes Mariés.*

## **Décès dans la commune :**

- Guy Jean Luc VOUAUX né le 12/01/1943 à MIRANDE (Gers) décédé le 25/06/2022 à BRIEY.
- Victor TRIBALLI né le 23/12/1933 à VARS (Italie) décédé le 02/07/2022 à TRIEUX.
- Joseph, Marie BECCEGATO né le 03/10/1937 à SANCY (M et M) décédé le 11/08/2022 à VANDOEUVRE-LES-NANCY
- Guy CANONICA né le 29/10/1948 à BRUYERE (Vosges) décédé le 15/08/2022 à ARS-LAQUENEXY

## **Décès hors commune :**

- Jeannina SLOWIK née le 28/12/1931 à TRIEUX décédée le 05/07/2022 à BRIEY.
- Simone Aimée POTIER vve COMPARON née le 22/05/1925 à TRIEUX décédée le 23/07/2022 à COCHEREN (Moselle).

- Ulysse BEGLIOMINI né le 20/04/1923 à TRIEUX décédé le 02/08/2022 à TOULON (Var).

*La commission de l'Information, le Conseil Municipal présentent leurs condoléances aux familles dans la peine.*

**Une petite précision** : dans les rubriques décès et décès hors commune, nous n'inscrivons que les dates des actes de naissances survenues à Trieux et pour lesquels nous recevons un avis de mention ou quand les familles en font la demande.

# LA VIE ASSOCIATIVE

## LA PAROISSE ST JEAN L'ÉVANGÉLISTE

**Maison paroissiale** : 4 rue Lucien Michel 54560 Audun-le-Roman  
Permanences : les mercredis et samedis de 10h à 12h. Merci de contacter le 03.82.21.29.16 ou d'écrire un courriel à [paroisse.sje@orange.fr](mailto:paroisse.sje@orange.fr) pour tous renseignements.

Dimanche 4 : messe à 10h30 à l'église de GIRAUMONT pour l'ensemble des paroisses du secteur pastoral à l'occasion du départ de l'abbé Robert MARCHAL, la célébration sera suivie d'un repas tiré du sac.

Les messes des autres dimanches seront célébrées à 9h30 en l'église Saint Donat d'Audun-le-Roman.

### **Catéchisme** :

Inscriptions pour les enfants nés en 2013-2014.

Les parents sont invités à faire une demande soit par mail à [paroisse.sje@orange.fr](mailto:paroisse.sje@orange.fr) ou par téléphone au 03.82.20.40.23 auprès de Suzanne Devaux. Veuillez ne pas oublier de nous communiquer le nom prénom et l'âge de l'enfant ainsi qu'un numéro de téléphone où l'on peut vous joindre.

## COMITÉ DES FÊTES SECTION SCRABBLE

L'activité SCRABBLE du Comité des Fêtes reprendra le mardi 6 septembre à 20h ainsi que le vendredi 9 à 17h15 à la salle BONINSEGNA du centre Louise MICHEL.

## HARMONIE MUNICIPALE

L'harmonie reprend ses répétitions le Samedi 10 Septembre au Centre Louise MICHEL. Les personnes intéressées peuvent se présenter les Samedis de 17 à 19h ou se renseigner auprès du Chef de musique Jean Pierre MARZEK 06 63 46 76 88 ou Jean-Claude KRIZNIK 06 28 23 59 44.

Nous participons aux Cérémonies Patriotiques. Nous organisons des Concerts dans des styles variés, des repas dansants et travaillons avec d'autres associations. Nous sommes une équipe dynamique que vous aurez plaisir à découvrir.

## LA TRIOTHÈQUE

Pour la rentrée, les membres bénévoles de la Triothèque vous préparent une Bourse aux livres. Elle se tiendra à la **Maison Pour Tous** le **dimanche 18 septembre 2022** de **9h à 17h**. Il ne vous reste que quelques jours pour vous inscrire en téléphonant au **07 89 95 20 20**. (4 € la table + chèque de caution de 10 € rendu en fin de journée si présence effective jusqu'à la fermeture).

Clôture des inscriptions **le 09 septembre 2022**.

Nous reprenons les **nocturnes** selon nos habitudes : le deuxième lundi et le dernier jeudi de chaque mois. Pour le mois de septembre, nous vous accueillerons donc de **20h à 21h30** les :

**Lundi 12 septembre 2022**

**Jeudi 29 septembre 2022**

Nous sommes également très heureux de vous annoncer que nous accueillerons à nouveau **Valérie Grandidier**, notre charmante **conteuse** qui était venue l'an dernier enchanter les oreilles des petits comme des grands. Elle reviendra, avec un tout nouveau spectacle, le **vendredi 18 novembre 2022** à la **Maison Pour Tous**. Des informations complémentaires vous seront données dans le prochain numéro du Trieux Info. Mais vous pouvez d'ores et déjà réserver votre soirée !

## **Trieux 63, l'Art et la Culture et l'Harmonie Municipale**

Organisent un repas dansant ambiance polonaise le Dimanche 16 Octobre à 12heures à la Maison Pour Tous. Inscriptions à partir du 05 septembre au 03 octobre auprès du 06/28/23/59/44 par appel ou par SMS. 30 euros par personne, boissons en sus

# **REPRISE DES ACTIVITES**

## **ART ET CULTURE**

**Toutes les activités reprennent à partir du 12 septembre**

### **AU CENTRE LOUISE MICHEL**

- **CLUB PAUSE CAFÉ**  
LE JEUDI à 15H (20€/an)
- **CLUB DE PEINTURE SUR TOILE, AQUARELLE**  
LE LUNDI DE 14H A 16H (9€/mois)

### **A LA MAISON POUR TOUS**

- **PILOXING et ABDOS - LUNDI : 18H**
- **PILOXING SSP – LUNDI 19H**
- **PILOXING KNOCK OUT – MARDI 19H**
- **BABY DANCE 3 – 5 ANS - MARDI:17H00**
- **BABY DANCE 6 – 8 ANS - MARDI : 18H00**

**QUI SERAIT INTERESSÉ PAR UN CLUB DE CUISINE POUR  
APPRENDRE A CUISINER ?  
Contactez nous au 0789898491**

Tarifs (licence comprise) BABY DANCE: 99€/an, SPORT: 99€/an, 150€/an si vous participez aux 2 activités sportives du lundi

***Pour toute activité, une séance découverte est offerte  
Facilités de paiement accordées, chèques vacances acceptés***

**RENSEIGNEMENTS**

**07.89.89.84.91 Email :[trieux.art.culture@wanadoo.fr](mailto:trieux.art.culture@wanadoo.fr)**

**L'association « Les Petites Mains » est un groupe de personnes organisant des manifestations afin d'aider à financer la classe de neige, les projets d'école, les spectacles de Noël, la fête des écoles...**

**Si vous souhaitez participer à ces projets, vous êtes les bienvenus à notre Assemblée Générale.**

**Le lundi 26 septembre 20h30 à la Maison Pour Tous !**

**LES ENFANTS COMPTENT SUR VOUS !!!**

O-O-O-O-O

## **RENTREE SCOLAIRE 2022-2023**

Les listes de classes seront affichées et transmises par ONE en fin de journée le mardi 30/08.

La rentrée scolaire se déroulera le jeudi 01/09 :

**à partir de 8h20** pour les classes de MME RIVIERE et MME DAHM en maternelle, MME NEANT, MME BONTEMPS, MME REGNAULT et MME AOURDOU pour l'élémentaire ;

**à 8h30** rentreront les classes de MME VAN MEEL et les moyennes sections de MME GEORGE en maternelle, MME LACOME, MME WOLFER, MME POLEGGI, MME MERCIER et MME MARCHAL en élémentaire ;

**à 8h40** nous terminerons avec les petites sections de MME PELLIER et MME GEORGE.

Les modalités d'entrées et sorties seront précisées ultérieurement par mail pour les nouvelles arrivées et via ONE.

ECOLE PRIMAIRE JULES VALLES, 1 Place Jean Jaurès  
03.82.46.56.07 / 06.40.66.25.56  
ce.0542226b@ac-nancy-metz.fr



# **INFORMATIONS SENIORS**

## **Le CCAS de Trieux**

Vous invite au repas des anciens qui se déroulera

le Dimanche 30 octobre 2022,

à la Maison Pour Tous Georges Brassens, à partir de midi

Merci de nous avertir de votre participation avant le 30/09/2022, en téléphonant au 03.82.46.56.00 ou en rapportant ce talon en mairie de Trieux.

Les anciens désirant se faire accompagner par une personne ne résidant pas dans la commune devront s'acquitter de la somme de 30 euros. L'inscription de cet accompagnant ne se fera que dans la limite des places disponibles.

Pour les personnes ne souhaitant pas participer au repas, un colis leur sera attribué.

### **Ateliers perfectionnement à la tablette numérique**

Vous avez participé à l'atelier découverte de la tablette numérique. Vous souhaitez vous perfectionner, ce nouvel atelier est pour vous. Pré requis : avoir participé au premier atelier numérique et s'acquitter de la somme de 16€.

#### Dates de l'atelier :

- Vendredi 18 novembre 2022 de 10h à 12h
- Vendredi 25 novembre 2022 de 10h à 12h
- Vendredi 09 décembre 2022 de 10h à 12h
- Vendredi 16 décembre 2022 de 10h à 12h
- Vendredi 06 janvier 2022 de 10h à 12h
- Vendredi 13 janvier 2022 de 10h à 12h
- Vendredi 20 janvier 2022 de 10h à 12h
- Vendredi 27 janvier 2022 de 10h à 12h

Pour participer merci de vous inscrire en mairie de Trieux ; Places limitées.



# EIMPH

L'ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE DU PAYS HAUT

**fait sa rentrée musicale !**

**- INSCRIPTION OUVERTE POUR L'ANNEE 2022/2023 -**

**Mercredi 07 septembre de 17h à 20h**

**Judi 08 septembre de 18h à 20h**

Dépôt des dossiers d'inscription, au bâtiment C,  
derrière la mairie de Tucquegnieux

Rue Clémenceau - 54640 Tucquegnieux

**INFORMATIONS & RENSEIGNEMENTS**

**[www.eimph.com](http://www.eimph.com)**

Cours de musique pour enfants et adultes,  
sur les communes d'Audun-le-Roman,  
Trieux et Tucquegnieux.

Nos professeurs vous accueillent et  
dispensent leurs cours selon leurs  
spécialités :

**solfège, éveil musical, piano,  
guitare, saxophone, accordéon  
flûte traversière et batterie**

Le comité des fêtes de Trieux organise

# TOURNOI

# TAROT

**TRIEUX** 10 Sept 2022  
Salle Georges Brassens

**1<sup>er</sup> PRIX : 10,00 € / TABLE**

**6 livrets + LOTS DIVERS**

5 MANCHES de 8 DONNES (50 mn)

**LE PREMIER DE CHAQUE MANCHE**

**REMORTE UN BON D'ACHAT**

2<sup>ème</sup> Prix : 6,00 € / Table

3<sup>ème</sup> Prix : 4,50 € / Table

4<sup>ème</sup> Prix : 3,00 € / Table

5<sup>ème</sup> Prix : 2,00 € / Table

6<sup>ème</sup> Prix : 1,50 € / Table

200 Places maximum

Tous les joueurs récompensés

Jambons - Filets garnis

Lots de vins - etc...

**ENGAGEMENT 20 €**

Inscriptions : 13h00

Concours : 15h00

Petite  
restauration  
sur place







## C'EST LA RENTRÉE, ON A HÂTE DE VOUS RETROUVER.

### EN SEPTEMBRE, INSCRIVEZ LE DON DE SANG À VOTRE EMPLOI DU TEMPS !

C'est la rentrée ! Un moment idéal pour reprendre des bonnes habitudes... et si vous inscriviez le don de sang à votre agenda ?

L'été a été particulièrement compliqué pour le don de sang, les réserves ont été fragilisées. Il est important que les donneurs se mobilisent pour assurer les besoins des malades tout au long de l'année. 10 000 dons de sang sont nécessaires par jour en France. Donner régulièrement est donc indispensable !

Pensez à programmer dès maintenant votre prochain don de sang !

#### Venez donner votre sang :

Vendredi 2 septembre 2022  
de 15h00 à 19h00  
Maison Pour Tous Georges Brassens à Trieux

Prenez RDV sur : [dondesang.efs.sante.fr](https://dondesang.efs.sante.fr)

Collecte organisée en partenariat avec l'amicale pour le don de sang bénévole locale.

Pour donner votre sang, vous devez :

- Être âgé(e) de 18 à 70 ans
  - Peser au moins 50 kg
  - Être reconnu(e) apte lors de l'entretien préalable au don
  - Être muni(e) d'une pièce d'identité avec photo
  - Manger avant et bien vous hydrater tout au long du parcours.
- Don de sang et Covid-19, en savoir plus sur [dondesang.efs.sante.fr](https://dondesang.efs.sante.fr)
- Avant de vous déplacer, faites le test en ligne : [Puis-je donner mon sang ?](#)

Les étapes du don de sang :

- Accueil et inscription
- Questionnaire et entretien préalable au don
- Le don (10 min)
- Pause A+ (20 min - collation)

De l'accueil à la pause A+, prévoyez entre 45 min et 1h. Prenez 1h pour sauver 3 vies !

#### ANTOINE, sauvé d'un cancer du sang

« J'ai eu un cancer du sang à 20 ans, découvert par hasard et qui a nécessité une greffe de moelle osseuse et pendant cette greffe, plusieurs transfusions.

Ma vie d'après, c'est ma deuxième vie, c'est celle où je ne m'interdis rien et je profite.

Les futurs donneurs, je les sensibilise grâce à mon compte Instagram [@antoineschimchim](#) que j'ai créé après ma greffe pour montrer ce pouvoir du don parce que sans ces dons, je ne serais pas là aujourd'hui et je veux montrer que je suis vivant grâce à ça ! »



PARTAGEZ VOTRE POUVOIR,  
DONNEZ VOTRE SANG !

RENDEZ-VOUS  
SUR NOTRE SITE



[dondesang.efs.sante.fr](https://dondesang.efs.sante.fr)